

Conseil maritime de façade Manche Est-mer du Nord

Caen

18 octobre 2012



Ressources, territoires et habitats
Énergie et climat
Prévention des risques
Développement durable
Infrastructures, transports et mer

**Présent
pour
l'avenir**



Ordre du jour

- Adoption des procès verbaux de la séance du 19 juin 2012
- Délibération confiant à la commission permanente, la délégation pour la désignation des membres du CMF ayant à siéger dans des organismes, instances ou comités à vocation technique ou scientifique
- Avis sur les trois premiers volets du plan d'action sur le milieu marin « Manche-mer du Nord » (PAMM MMN)
- Délibération confiant à la commission permanente, la délégation pour donner l'avis du CMF sur des éléments complémentaires des trois premiers volets du PAMM MMN
- Point d'actualité sur les projets éoliens sur la façade maritime Manche Est-mer du Nord (Fécamp, Courseulles-sur-mer)
- Point d'information sur le réseau Natura 2000 en mer, façade maritime Manche Est-mer du Nord
- Questions diverses

Adoption des procès-verbaux de la séance du 19 juin 2012



**Délibération confiant à la commission permanente,
la délégation pour la désignation des membres du
CMF ayant à siéger dans des organismes, instances
ou comités à vocation technique ou scientifique**



Questions posées

- Association Robin des bois :
 - quels sont les noms des « organismes, instances ou comités à vocation technique ou scientifique » pressentis ?
 - quelle est la durée de validité de cette délibération ?
 - par quelles modalités les membres du CMF pourront-ils faire acte de candidature auprès de la commission permanente afin d'être éventuellement désignés pour siéger dans ces organismes, instances ou comités à vocation technique ou scientifique ?
 - sur quels critères la commission permanente entend-elle effectuer ses choix ?
 - comment les membres du CMF en seront-ils informés ?

Avis
sur les trois premiers volets
du plan d'action sur le milieu marin
« Manche-mer du Nord »



Présentation des amendements



Avis PAMM MMN

Amendements reçus :

- Association Robin des bois (4 amendements)
 - Page 2 : problème de numérotation (1-1-2)
 - Page 3 : libeller le troisième tiret ainsi :
 - *l'absence d'anticipation du développement d'activités nouvelles ou existantes dans la sous-région marine susceptibles de générer des impacts sur le milieu, par exemple le développement des énergies renouvelables, l'extraction minière, **la séquestration du CO2, les permis de recherches et d'exploration de ressources fossiles** ou l'extension des ports maritimes.*
 - Page 3 : libeller le quatrième tiret ainsi :
 - *l'exploitation partielle des données relatives à l'activité concernant la pêche professionnelle et l'absence de données suffisantes sur la pêche récréative **à pied, sous-marine ou embarquée.***

Avis PAMM MMN

Amendements reçus :

- Association Robin des bois
 - Page 3 : libeller le dernier tiret ainsi :
 - *la prise en compte insuffisante de la contamination de la chaîne trophique marine par les substances chimiques et phytoplanctoniques **et les agents bactériologiques.***



Avis PAMM MMN

Amendements reçus :

- Conseil général du Pas-de-Calais (3 amendements)
 - Page 2 : Dans le paragraphe « 2. Renforcement de la coopération internationale au niveau de la façade » rajouter en fin de paragraphe le corps de phrase suivant :
en particulier au niveau du détroit du Pas de Calais, lieu de proximité géographique entre États, où les problématiques marines et côtières sont concentrées.
 - Page 3 : Insérer un premier tiret dans l'énumération du cinquième alinéa du « II. Évaluation initiale de l'état écologique des eaux marines et de l'impact environnemental des activités humaines sur ces eaux » ainsi rédigé :
 - *l'insuffisante mise en exergue de la spécificité du détroit du Pas de Calais, véritable laboratoire concentrant les défis terrestres et maritimes, incontournable pour la mise en œuvre intégrée des politiques maritimes, et élément constitutif de l'identité de la sous-région marine.*

Avis PAMM MMN

Amendements reçus :

- Conseil général du Pas-de-Calais

Page 3 : Dans l'avant-dernier alinéa du « II. Évaluation initiale de l'état écologique des eaux marines et de l'impact environnemental des activités humaines sur ces eaux » insérer après la phrase « L'« analyse économique et sociale » n'est pas mise en relation avec les deux volets précédents qui présentent l'état écologique et les pressions et impacts exercés par les activités humaines sur les eaux marines », la phrase suivante :

Une analyse ciblée sur un espace spécifique tel que le détroit permettrait aisément de mettre en relation les problématiques socio-économiques et environnementales.

Adoption de l'avis



**Délibération confiant à la commission permanente
la délégation pour donner l'avis du conseil maritime
de façade sur des éléments complémentaires
des trois premiers volets
du plan d'action pour le milieu marin
Manche-mer du Nord.**



Présentation des amendements



Délégation à la commission permanente

Amendements reçus :

- Association Robin des bois (2 amendements)

- Article 1 : Insérer après le premier alinéa, l'alinéa suivant :

Lors de la phase d'instruction, la commission permanente consultera les membres du conseil maritime de façade par voie électronique.

- Article 1 : Insérer avant le dernier alinéa, l'alinéa suivant :

Il sera indiqué dans les avis ainsi émis qu'ils sont rendus par la commission permanente au nom du conseil maritime de façade conformément à la présente résolution.



Point d'actualité sur les projets éoliens sur la façade maritime « Manche Est-mer du Nord »

Fécamp

Courseulles-sur-mer



Point d'information sur le réseau Natura 2000 en mer de la façade maritime « Manche Est-mer du Nord »



Questions diverses



Conseil maritime de façade Manche est-mer du Nord

Merci de votre attention



Ressources, territoires et habitats
Énergie et climat
Prévention des risques
Développement durable
Infrastructures, transports et mer

**Présent
pour
l'avenir**